

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 10 mai 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 12 avril 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, les compositions de trois missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

- **Région Midi-Pyrénées – Académie de Toulouse (fin)**

École nationale de la météorologie (ENM)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale de la météorologie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant notamment le point sur les partenariats, l'ouverture internationale et l'évolution du recrutement.

(AVIS N° 2011/05-01)

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux (EMAC)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

La Commission va demander aux 4 ENSTIM un document précisant les modalités du passage du cursus en 4 ans au cursus en 3 ans.

(AVIS N° 2011/05-02)

Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSAT)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, dans les 6 spécialités *Automatique et électronique – Génie biochimique – Génie des procédés – Génie mathématique et modélisation – Génie mécanique – Génie physique* - en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, spécialité *Génie civil*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, spécialité *Informatique et réseaux*, (nouvelle spécialité créée par regroupement des 2 spécialités *Informatique - Réseaux et télécommunications*) en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

La Commission prend acte de la non-demande de renouvellement de la spécialité *Génie des systèmes industriels*.

En juillet 2014, l'Établissement devra transmettre à la Commission un rapport intermédiaire faisant le point sur la mise en application des recommandations, notamment celles relatives aux 3 spécialités *Automatique et électronique - Génie mathématique et modélisation - Génie physique*.

(AVIS N° 2011/05-03)

2/ Suivi général des habilitations

Université de Brest

La Commission prend acte de la décision de l'Université de rassembler ses 2 formations d'ingénieurs dans une école interne unique, au plus tard à la rentrée 2012.

En conséquence, elle donne un avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer les 2 titres d'*Ingénieur diplômé*, actuellement habilités

La Commission demande à être informée dans les meilleurs délais de la constitution et du nom de l'école afin de définir les nouveaux intitulés des diplômes correspondants.

(AVIS N° 2011/05-04)

3/ Demande d'habilitation à délivrer des titres d'*Ingénieur diplômé*, présentée par une université

Université Toulouse-III

La Commission prend acte de la volonté de l'Université de créer une école d'ingénieurs. Elle rappelle que les conditions de création et de fonctionnement d'une école interne sont essentiellement définies par les articles L713-1 et L713-9 du code de l'éducation

Dans cette attente, elle donne un avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse-III*, spécialité *Télécommunications et réseaux informatiques*. Les premiers diplômes seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2013/2014.

Dans l'état actuel du dossier, la Commission ne peut donner un avis favorable à l'habilitation d'autres spécialités dans les domaines proposés: *Systèmes et microsystèmes intelligents / Diagnostic, instrumentation et mesures / Génie civil et géosciences environnementales / Énergétique de l'habitat*.

(AVIS N° 2011/05-05)

André MORA